



*[traduction]*

Le 17 mai 2013

Monsieur Michael Wernick  
Sous-ministre  
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada  
10, rue Wellington  
Bureau 2101  
Gatineau (Québec) K1A 0H4

**Objet : Demande d'information IR0089-D – Financement de l'infrastructure d'éducation des Premières Nations**

Monsieur,

Le présente demande d'information fait suite à la demande IR0089 qui vous a été envoyée le 17 octobre 2013.

Je vous écris aujourd'hui pour obtenir des données supplémentaires sur les niveaux historiques des dépenses de votre ministère (de 2003-2004 à aujourd'hui) consacrées à l'infrastructure d'éducation des Premières Nations, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Nous aimerions obtenir les données par province et, dans la mesure du possible, qu'elles soient distinguées des dépenses de fonctionnement et d'entretien.

Si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de mon bureau.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La directrice parlementaire du budget (par intérim),

*[signature]*

Sonia L'Heureux

c.c. : Rick Stewart, secrétaire adjoint auprès du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique



## Demande d'information du DPB

NUMÉRO DE LA DEMANDE : IR0089-D

PERSONNE-RESSOURCE AU

BUREAU DU DPB : Trevor Shaw (613-698-6568 ou [trevor.shaw@parl.gc.ca](mailto:trevor.shaw@parl.gc.ca))

TYPE DE DEMANDE : Ponctuelle

PRIORITÉ : Normale

DATE DE PRÉSENTATION

DE LA DEMANDE : 17 mai 2013

DATE DE LIVRAISON DEMANDÉE : 24 mai 2013

OBJECTIF DU DPB :

Donner suite à une demande d'information d'un parlementaire sur une estimation indépendante de l'incidence financière de toute proposition concernant une question qui relève de la compétence du Parlement.

LIEN AVEC LE MANDAT :

Conformément à l'article 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le directeur parlementaire du budget peut demander à un administrateur général de lui fournir toutes données financières ou économiques qui sont en la possession de son ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat.

RENSEIGNEMENTS ET DONNÉES DEMANDÉS :

Les renseignements sont fournis à la page 1 de la lettre.